

commode. Je crois qu'à cette occasion nous avons distribué une copie du tarif douanier dans son intégralité, ainsi que plusieurs feuilles établissant des comparaisons entre les taux existants et ceux que l'accord projetait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de dire à mon très honorable ami que ce n'est pas là la demande qu'il a formulée hier soir.

Le très hon. M. BENNETT: C'est celle que j'ai essayé de formuler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de lire la demande de mon très honorable ami:

Avant que la motion soit mise aux voix, je signalerais que l'avis de motion officiel inscrit au nom du premier ministre et touchant l'accord commercial n'énonce pas l'accord même. On se rappelle que l'année dernière, lorsque nous examinâmes des questions de cette espèce, nous avons jugé à propos d'insérer dans l'ordre du jour la convention ou l'entente ou quoi que ce soit dont il s'agissait, afin que les députés les eussent lors du débat. Nous avons fait imprimer à l'usage des députés les diverses conventions qui avaient été signées à Genève, afin qu'ils les eussent lors de la proposition de ratification ou d'approbation. Je propose donc l'insertion de l'accord commercial dans l'ordre du jour afin que les députés puissent en prendre connaissance, car nous devons insister pour avoir la convention avant que nous l'approuvions de façon ou d'autre.

Il n'y est pas question d'autre chose que de l'accord même; comme je l'ai dit, le texte a été déposé sur le bureau lundi et j'ai été informé qu'il avait été distribué le même jour à tous les députés en anglais et en français. Je vais étudier la demande de mon très honorable ami et je lui donnerai une réponse plus tard.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Suite du débat sur l'adresse

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi, 11 février, sur la motion de M. A. G. Slaght, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur la proposition d'amendement de monsieur Woodsworth.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée hier soir, je faisais remarquer que certains éléments de notre population, dont ceux qui souffrent de la plus grande pauvreté et de la plus noire misère dans les provinces de l'Ouest ne sont pas les moindres, avaient été complètement ignorés dans le discours du trône. J'allais signaler que dans le district entourant la ville de Weyburn on a distribué l'hiver dernier plus de deux cents layettes à des familles qui n'avaient rien pour habiller leurs nouveau-nés.

[Le très hon. M. Bennett.]

Il n'est pas rare de voir des nouveau-nés vêtus de vieux sacs de farine. Je porte ces faits à la connaissance de la Chambre parce que je considère que l'administration actuelle a complètement ignoré le sort de ces gens.

Je veux attirer aussi l'attention de la Chambre sur d'autres éléments de notre population qui, d'après moi, ont été complètement ignorés, si l'on en juge par le discours du trône. Je mentionnerai d'abord la population rurale. Le revenu des cultivateurs, non seulement ceux de l'Ouest mais de tout le Canada, a constamment diminué depuis cinq ans avec le résultat que les gens les mieux renseignés nous disent que le revenu moyen d'un cultivateur est aujourd'hui d'environ \$350 par année et j'en connais plusieurs qui vivent avec moins. Le coût de la vie et les frais d'exploitation d'une ferme n'ont pas baissé en proportion. La fixation du prix du blé l'été dernier par l'ancienne administration a beaucoup aidé les cultivateurs, plus d'après moi qu'on ne l'a reconnu, mais je tiens à dire à l'administration actuelle qu'elle ne doit pas s'arrêter là. Je désire attirer tout spécialement l'attention du ministre de l'Agriculture sur deux choses qui doivent être faites s'il veut aider les cultivateurs de l'Ouest. La première est d'appliquer le prix qui a été fixé pour le blé à toutes les céréales; la deuxième est de rendre ce prix rétroactif. Je connais le cas, et il n'est pas rare, d'un homme qui, à cause de difficultés financières, a vendu toute sa récolte de blé exactement six jours avant que le prix du blé n'ait été fixé; de ce fait, il a perdu 11c. par boisseau sur une assez grosse récolte. Mais il y avait des cultivateurs qui n'avaient aucune récolte et qui n'ont pas bénéficié de cette fixation du prix. A l'heure actuelle, ils sont dans une situation qui fait pitié. Je me souviens avoir entendu, au cours d'une assemblée tenue à Estevan, le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) nous dire qu'il était en faveur d'un mode quelconque d'assurance sur les récoltes. J'ai lu et relu le discours du trône et je n'y ai rien trouvé indiquant que nous allions avoir une assurance sur les récoltes ou quelque autre chose pour parer à l'incertitude économique de ceux qui, par suite de la sécheresse, des sauterelles ou autre caprice de la nature, se trouvent privés de leur gagne-pain.

Mais, monsieur l'Orateur, la classe agricole est en proie à une autre calamité; je veux parler de l'écrasant fardeau de la dette qui pèse sur les épaules des cultivateurs.

D'après la statistique de l'an dernier, la dette hypothécaire qui grève les fermes canadiennes dépasse 671 millions de dollars, dont 324 millions pour les fermes des trois provinces de la Prairie. Le premier juillet 1932,